

Nemours avait obtenu, en 1465, le gouvernement de Paris et de l'Île-de-France; après sa condamnation, cet office lui fut donné à Mgr de Lyon qui sut se faire aimer des habitants de la capitale par sa douceur et son affabilité (1).

A son départ de Plessis-les-Tours, Louis avait annoncé qu'il ne sortait de sa royale résidence que pour aller faire un pèlerinage à N.-D. du Puy; après s'être acquitté de ce vœu, il voulut laisser à notre cité un pieux souvenir; par une charte datée de « *Lion sur le Rosne*, du mois de may, l'an de grâce « mil CCC^c soixante et seize, » il créa Notre-Dame-de-Fourvière, châtelaine de 25 villages (2).

Vers ce même temps, René d'Anjou vint à Lyon (3) et le roi, son oncle, le mena voir faire et les belles dames de la ville (4). Nous sommes persuadé que Mgr de Lyon était trop prudent pour donner à son clergé le moindre sujet de scandale, en se mêlant aux joies par trop mondaines des deux monarques (5). Au reste, il ne larda guère à se rendre

fait faire une double porte à la chambre où fut mis Nemours. *Actes cons.*

(1) Continuation de Monstrelet, fol 228; Aubery, *Histoire des cardinaux*, p. 468.

(2) Du Temps s'est trompé quand il a dit que Louis XI entra au Puy le 8 mars 1465; il fallait ajouter à ce mille'sime v. a., ou écrire 1476, ». s. Voyez *Notre-Dame de Fourvière*, par le P. Cabour, p. 123 et suiv.

(3) René était déjà venu deux fois à Lyon. Voyez nos *Documents sur Lyon*, au 30 juillet 1454, et au 13 avril 1457.

(4) Les deux plus fameuses étaient la *Gigonne* et la *Passe/Ulon*, dont Louis XI fit la fortune. Il en est une troisième, *Kasterine de Vauselles*, citée, mais non louée par Villon dans son *Grand testament*, Ballades 5 et 6. Voyez Jean de Troyes, p. 131 et 134; Le P. de Colonia, *Hist. litt.*, H, 401; *Mém. de l'Acad. des inscri/pt.*, tome XI, p. 363 de l'in-12; le P. Ducerceau, Lettre sur Villon, p. 81 de l'édition de ce poète, publiée en 1742.

(5) Un cardinal, neveu de Sixte IV, vint aussi à Lyon en ce temps là; c'était Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon, qui, suivant Jean de Troyes, avait commis *aucuns excès* contre le roi et Mgr de Lyon, légal d'Avignon. « Il demeura, ajoute le même chroniqueur, longtemps auprès